

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2026

---

RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX CONTAMINATIONS AU CADMIUM  
DANS L'ALIMENTATION - (N° 2678)

N° CE2

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Fugit

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Substituer à l'alinéa 2 les six alinéas suivants :
--

« Art. L. 255-2-1. – I. – L'importation, la détention en vue de la mise sur le marché, la vente, la distribution à titre gratuit et l'utilisation sur le territoire national d'engrais inorganiques ou organominéraux phosphatés, au sens de l'annexe I du règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019, sont soumises à des teneurs maximales en cadmium exprimées en milligrammes par kilogramme de pentoxyde de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

« II. – Ces teneurs maximales sont fixées comme suit :

« 1° 60 mg de cadmium par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à compter du 1er janvier 2027 ;

« 2° 40 mg de cadmium par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à compter du 1er janvier 2030 ;

« 3° 20 mg de cadmium par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à compter d'une date définie par décret en Conseil d'Etat, déterminée suite à une étude d'impact, et qui ne peut pas être postérieure au 1er janvier 2035.

"« Les conditions d'application du présent article sont définies par voie réglementaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de fixer dans la loi une trajectoire permettant aux producteurs d'engrais de mettre en œuvre différentes techniques de production, telles que la sélection de la provenance des roches et la décadmiation, pour mettre sur le marché des engrais contenant les

quantités les plus faibles possibles de cadmium. Dans un premier temps, la limite serait portée au niveau du seuil européen de 60 mg par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, puis à 40 mg par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> en 2030, et enfin à 20 mg par kilogramme de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à une date ultérieure, au plus tard en 2035.